

Les réseaux de santé au cœur des évolutions de l'organisation des soins

DHOS

Le dispositif normatif

- La loi du 4 mars 2002 définit les missions du réseau de santé, lui confère la possibilité d'attribution d'un financement public et les soumet dès l'origine à une obligation d'évaluation.
- Les missions selon l'article L. 6121-1 du Code de la santé publique
- *"Les réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires.*
- *Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique. Ils procèdent à des actions d'évaluation afin de garantir la qualité de leurs services et prestations."*

L 'accompagnement réglementaire des réseaux de santé

Les décrets de 2002 encadrent fortement l 'activité des réseaux de santé (RA, charte du réseau, évaluation...).

La circulaire du 2 mars 2007 précise les missions communes à l 'ensemble des réseaux de santé. Elle conditionne leur financement à une double évaluation (interne et externe) pilotée par la MRS.

Parallèlement, la DHOS et la CNAMTS publient des référentiels d 'organisation des réseaux thématiques :

- Référentiel des réseaux de périnatalité (2006)
- Référentiel des réseaux gérontologiques (2007)
- Référentiel des réseaux de soins palliatifs (2007)
- des réseaux régionaux de cancérologie (2007)

Le cadre posé par le FIQCS

- Les réseaux de santé représentent la plus grande partie du FIQCS en région (157 M€ sur 236 M€),
- mais sont financés en partie sur le FIQCS d'autres acteurs de l'articulation Ville/Hôpital et de la coordination des soins : maisons de santé pluriprofessionnelles, pôles de santé, centres de santé,...

Les réseaux de santé au stade de la maturité

Après une dizaine d'année de fonctionnement , les réseaux de santé se sont inscrits dans le paysage des acteurs de santé.

Il convient de consolider cet historique avec notamment :

- le développement et l'harmonisation de l'évaluation axée principalement sur l'amélioration de la prise en charge des patients
- la mise en œuvre d'une approche plus mutualisée , moins cloisonnée : liens entre réseaux aux thématiques proches, développement des réseaux territoriaux de proximité,.....
- l'intégration des réseaux dans une réflexion sur l'organisation des soins de proximité. Ils répondent aux besoins de liaison, de coordination et leur objet s'intègre parfaitement dans les orientations définies par le projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire

Les chantiers 2009-2010 de l'évaluation

- évaluation de premier niveau du réseau comme organisme singulier (2009)
- évaluation de deuxième niveau du réseau : analyse du service rendu dans le système de santé comme mode spécifique d'organisation des soins, par comparaison avec des modes alternatifs de prise en charge globale (2010)

Les perspectives des réseaux et la loi HPST

- Le projet de loi prévoit :
 - une intégration forte des approches et prises en charge préventive, de soins, d 'accompagnement médico-social
 - des interactions ville/hôpital qui décloisonnent l 'offre de soins
 - des territoires de santé « d 'accès aux soins de premier et de second recours »
 - les missions de médecins généralistes de premier recours

Le rôle des réseaux de santé dans la coordination des soins

- Les réseaux de santé inscrits dans l'accès aux soins de premier recours comme dispositif de coopération : « les professionnels de santé ...concourent à l'offre de soins de premier recours dans le cadre de coopérations organisées et en collaboration avec ... les réseaux de santé ».
- Le volet ambulatoire des SROS indiquera les besoins en implantations des maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, professionnels de santé libéraux
- Les réseaux notamment pourront passer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'ARS

Chantiers en cours

- Poursuivre la mise en œuvre de l'évaluation des réseaux de santé
- Pouvoir donner des outils de gestion aux réseaux de santé
- Poursuivre la politique d'élaboration de référentiels d'organisation des réseaux »
- Améliorer la connaissance des réseaux de santé (base de données, rapport d'activité)
- Accentuer les efforts de mutualisation
- Préciser les contours des réseaux de santé de proximité : (référentiel ?)
- Réfléchir à la place des réseaux de santé dans l'organisation de l'offre de santé en proximité au regard de la loi HSPT.